Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070117-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/17 :
Constitution de servitude – ENEDIS – parcelle AH 339
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

Des ouvrages électriques (ligne électrique souterraine) ont été implantées sur la parcelle appartenant au domaine privé de la commune, parcelle AH 339, reliant le lieudit Kerleau à la rue Georges Ballerat. Ces travaux ont été effectués suite à la signature de la convention de travaux signée en date du 06 mai 2025.
La société ENEDIS sollicite la commune pour établir un acte notarié afin de formaliser cette implantation par la constitution d'une servitude de tréfonds conformément au plan annexé à la présente délibération. Les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS et reçu par l'étude de Maîtres Nicolas LE CORGUILLE et Emmanuel MOURA de THEIX-NOYALO.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN